

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 12 décembre 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le DOUZE DECEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 12
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

05/12/2023

Absents excusés : 6 (dont 5 pouvoirs)

Date d'affichage

08/12/2023

Patrick LEGER, a donné pouvoir à Nelly DAUDE,
Rodolphe DELETAGE, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2023/11/070 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
025/2023	09/11/2023	<u>DA n° 01213823A0021</u> Parcelles n° 1618, 1620, 1621, 1622, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1649, 1684, 1685, 1686, 1687 section A Parcelles n° 947, 948, 1003, 1004 section G TPA COSTES - Pas d'exercice du droit de préemption
026/2023	09/11/2023	<u>DA n° 01213823A0022</u> Parcelle n° 1686 section A Association Les Plancats 1 et 2 - Pas d'exercice du droit de préemption
027/2023	09/11/2023	<u>DA n° 01213823A0023</u> Parcelles n° 1684 section A, 1003 section G Association Les Plancats 1 et 2 - Pas d'exercice du droit de préemption
028/2023	09/11/2023	<u>DA n° 01213823A0024</u> Parcelle n° 1683 section A DELAGNES Jean-François - Pas d'exercice du droit de préemption

029/2023	09/11/2023	<u>DA n° 01213823A0025</u> Immeubles n° 158, 159 et 160 section D MOLINIE Laure épouse LOUBEYRE - Pas d'exercice du droit de préemption
030/2023	28/11/2023	<u>DA n° 01213823A0026</u> Immeuble n° 793 section D CUSSAC Jean-Pierre - Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ